

2022-51-DF**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE****ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À MADAME MARTINE BOURBON, CONSEILLERE MUNICIPALE, DÉLÉGUÉE EN MISSION**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-22, qui dispose que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat de prendre toute décision relative à cet article,

Vu la délibération du 3 mars 2022 ayant pour objet la délégation du Conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

Considérant le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Maire et des adjoints en date du 3 mars 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mme Martine BOURBON, conseillère municipale, est déléguée prioritairement pour la mission relative à la promotion des espaces culturels.

Cette délégation de mission se détaille ainsi :

- Gestion de la bibliothèque, du musée de la pétrographie et de l'espace Isis.

A ce titre, elle ne dispose d'aucune délégation de signature.

ARTICLE 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Martine BOURBON.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- au Comptable de la collectivité

AMBAZAC, le 04 mars 2022.

Le Maire, Madame Peggy BARIAT



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20220304-2022-51-DF-AR
Date de télétransmission : 07/03/2022
Date de réception préfecture : 07/03/2022